

Adresse des citoyens de Loisy-sur-Marne (Marne), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de Loisy-sur-Marne (Marne), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 238-239;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19782\\_t1\\_0238\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0238_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

salut de la patrie, et non point à ces hommes qui n'ont crié si haut que pour tout désorganiser.

Pour nous, étroitement serrés autour de la Convention, nous jurons de lui faire un rempart de nos corps.

Vive la Convention nationale. Vive la République.

*Suivent 40 signatures.*

r

[*Le citoyen Jamon au président de la Convention nationale, Montfaucon, le 14 brumaire an III*] (23)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyen président,

Je suis chargé de la part de la société populaire de Montfaucon de vous faire parvenir son adresse à la Convention et de vous prier de vouloir bien la lui communiquer ; elle est l'expression des sentimens de confiance, de respect, et d'attachement que nous lui avons tous voué.

Je suis avec les sentimens de fraternité.

Signé, JAMON.

[*La société populaire de Montfaucon à la Convention nationale, Montfaucon, le 16 brumaire an III*] (24)

Citoyens représentans,

C'est avec une douce émotion que nous avons lu et relu votre adresse au peuple françois, nous y reconnaissons les principes gravés dans nos cœurs, notre attachement à la Convention est inviolable, c'est le point de réunion de tous les amis de la liberté ; nous avons juré et nous jurons donc de jamais nous en écarter, c'est le centre de toutes les forces de la République, c'est le rocher contre lequel viendront se briser les efforts réunis des ennemis du peuple.

Toujours ralliés à la voix de nos représentans, nous avons en horreur une tourmente continue, nous voyons avec joie le gouvernement révolutionnaire sagement ordonné acquerir une nouvelle force.

S'il est doux pour nous d'embrasser nos frères qui reviennent de leurs égaremens, nous sentons qu'il est juste et nécessaire de frapper les coupables obstinés, les hommes dangereux qui veulent tout bouleverser.

Nous nous empressons de dénoncer, ainsi que nous l'avons déjà fait les intrigants, ces hommes sans mœurs, sans probité, qui mettoient la terreur à l'ordre du jour et qui par leurs concussions étoient devenus le fléau de la société.

Si nous nous sommes empressés, dignes représentans, de vous communiquer nos pensées sur ce que nous croyons être utiles à l'affermis-

sement de la République, si éloignés de vous, si isolés et par là moins à portée de juger, nous avons été égarés, c'est un malheur pour nous, et non pour vous, lorsque nous nous sommes expliqués avec force, notre intention n'a jamais été que de vous prouver notre attachement aux principes républicains et non de nous écarter du respect que nous devons aux représentans de la plus illustre et de la plus glorieuse des nations.

Nous avons toujours reconnu qu'à vous seuls appartient le droit de nous donner des lois, que dans le moment que la Convention a parlé, c'est à nous à donner l'exemple de la soumission et de l'obéissance.

Notre dénouement est si entier que sur la motion d'un membre d'approuver et d'adhérer à votre dernier décret concernant les sociétés populaires, il a été passé à l'unanimité à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il ne nous appartient pas de délibérer sur vos décrets, que nous devons les exécuter de suite, nous y soumettre de cœur et donc de suivre tout l'esprit et la lettre de la loi.

Les hommes de sang nous sont en horreur ainsi que tous les vrais républicains. C'est, citoyens représentans, contre ces monstres que nous déploions toute notre énergie. Il est tems que le calme et la paix terminent notre glorieuse révolution, il est tems que l'estime et la confiance renaissent, s'il est possible dans les cœurs de tous nos représentans, la République une indivisible qu'ils agissent donc de concert, que les factions, que les haines disparaissent du sol de la liberté, que tous les cœurs se confondent au sein de la Convention : tels sont nos vœux les plus ardens, leur accomplissement sera notre bonheur, mille et mille fois heureux, si nous pouvions contribuer, il n'est point de sacrifice que nous ne soions déterminés à faire pour y réussir.

Vive la Convention, vive la République.

*Suivent 43 signatures.*

s

[*Les citoyens de la commune de Loisy-sur-Marne à la Convention nationale, Loisy-sur-Marne, le 29 brumaire an III*] (25)

Liberté, Égalité, République ou la mort.

Législateurs,

Depuis les jours où vous avés frappé le tyran Robespierre, l'espérance des ennemis du Peuple se fixoit toute entière sur les Jacobins. Dans leur rassemblement liberticide, ils osoient conspirés encore contre l'autorité légitime dont vous êtes dépositaires : ils calomnioient, ils cherchoient à traverser les grandes mesures de justice et d'humanité, que vous avés fait succéder pour le salut du peuple, au régime de sang et de mort qui si longtemps a couvert la Patrie de désastres et de ruines. Et sans doute les complices et les instru-

(23) C 328 (2), pl. 1457, p. 14.

(24) C 328 (2), pl. 1457, p. 13.

(25) C 328 (2), pl. 1457, p. 10.

ments de la tyrannie ne pouvoient tenir que le langage de la révolte et du crime.

Représentans, vous avés comblé les vœux du peuple, en anéantissant pour jamais le refuge des factieux. Les Jacobins ne seront regrettés que par des hommes immoraux et sanguinaires, qui sous le règne du tyran répandoient partout l'épouvante, persécutoient si lâchement les citoyens, se faisoient une joye barbare des désespoirs et du malheur public. Pour l'honneur de l'humanité et de la nation française, ces hommes trop criminels sont un petit nombre : déjà leur supplice a commencé, il est partout dans leur impuissance de renouveler jamais les scènes d'horreur dont se composent toutes les jouissances des scélérats.

Oui, leur règne infernal a fini ; vous l'avés voulu avec le peuple, dignes représentans ; cette révolution est immuable. C'est à la justice, à l'humanité, compagnes inséparables de la liberté, que les français adressent leurs cultes. C'est à toutes les vertus qu'il appartient d'établir leur bonheur. Nos frères, nos enfans font fuir devant eux les satellites des tyrans : c'est pour la liberté, c'est pour la félicité de tous qu'ils combattent avec tant de courage et de gloire. C'est vous qui dirigés leur marche triomphante, vous avés toute leur confiance, toute la notre.

Continués d'écraser toutes les factions, de poursuivre et de punir les intrigants en tout genre, de déffendre la liberté individuelle contre toute les atteintes, de protéger l'agriculture, le commerce et les arts.

Le bonheur du peuple, et ses éternelles actions de grâces, voila la récompense qu'il vous offre.

Vive la liberté ! Vive la justice ! Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !

*Suivent 22 signatures.*

*t*

*[Les citoyens de Colmar à la Convention nationale, Colmar, le 20 brumaire an III] (26)*

Mandataires du peuple souverain,

C'est aux représentans du peuple qu'appartient le droit exclusif de guider la marche du gouvernement, de diriger l'opinion publique vers son véritable but ; toute association particulière qui veut les rivaliser, et former un second pouvoir est coupable d'usurpation criminelle. C'est aux sociétés populaires à se serrer autour de la représentation nationale, à surveiller l'exécution des lois qu'elle a donné au peuple dans sa sagesse.

Voila quels furent toujours nos principes ; surveiller les homes en places, propager l'instruction ; combattre les faux patriotes, prêcher l'amour des lois, donner l'exemple de la confiance, du dévouement dû à nos législateurs. Telle a été jusqu'ici notre conduite, jamais nous

(26) C 328 (2), pl. 1457, p. 9.

ne cédamus à ces insinuations perfides ; jamais nous ne nous séparions du centre d'unité ; toujours nous eûmes les yeux sur vous, et nous avons volé au devant de vos vœux. Comptés donc sur nous, comptés sur chacun des membres qui composent notre société ; les vrais principes sont invariables comme la Nature ; vous les avés développés dans votre adresse aux français, elle sera la pierre de touche pour baser et diriger notre conduite.

Législateurs, continués vos sublimes fonctions, ravivés les arts et le commerce, que la vertu, sous le nom de laquelle les traitres ont comis tant de forfaits, soit mise à l'ordre du jour et les ennemis de la chose publique disparaîtront, et l'home probe, l'honête patriote recevra le prix de tous ses sacrifices, et le peuple ne sera plus le jouet de quelques vils intrigants, il prendra ce caractère inaccessible aux passions et fluctuations des circonstances. C'est par l'instruction publique que vous opérés cette heureuse réforme. Restés à votre poste jusqu'à la paix, maintenés le gouvernement révolutionnaire, et ne quittés le vaisseau de la République, que lorsqu'il sera heureusement arrivé. Pour nous, nous continuons à donner l'exemple de l'amour aux lois et des preuves de l'attachement sans bornes que nous vous avons voué.

Chacun de nous signe individuellement l'exposé des principes qui sont les notres, et ceux de tous les vrais amis de la liberté.

Salut et fraternité.

*Suivent 84 signatures.*

*u*

*[Les membres de la société populaire de Port-Fidèle à la Convention nationale, Port-Fidèle, le 9 brumaire an III] (27)*

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Dans le moment où quelques sociétés populaires dominées par des intrigans ont osé se dire le souverain, les citoyens présens à celle de Port-Fidèle sentent le besoin de vous faire connaître leurs principes. Nous déclarons ne reconnaître pour souverain que l'universalité des citoyens français et pour sa représentation que la Convention nationale, nous déclarons vouloir vivre libres sous le gouvernement républicain ou mourir en défendant la liberté. Nous demandons aussi nous le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, mais non pas tel que le veulent les Pitt et les Cobourg ; qu'il ne serve plus de prétexte au crime et à l'ambition ; que sur le sol français la terreur ne se retrouve plus que dans l'âme des scélérats qui voudraient faire rétrograder le char triomphant de la Révolution. Ce serait faire injure aux amis de la liberté que d'employer pour les gouverner d'autres moyens que ceux que dicte la justice. Nous demandons,

(27) C 328 (2), pl. 1457, p. 8.